

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet éolien de Meillac - Pleugueneuc

**De :** "Jacques de Moncuit" <jdemoncuit@orange.fr>

**Date :** 07/10/2018 15:49

**Pour :** <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

A l'attention de "Industrie -Enquête publique -Quadran Energie Libres"

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint un courrier que j'ai adressé à monsieur le Commissaire Enquêteur Jean-Charles Bougerie dans le cadre de l'enquête publique sur le projet présenté par la Société Quadran Energies Libres en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Meillac et Pleugueneuc.

Cordialement.

Jacques de Moncuit

délégué de la région Bretagne de l'Association des Vieilles Maisons Françaises

La Vairie

35460 Saint-Marc-le-Blanc

02 99 95 05 99 / 06 86 22 31 63

— Pièces jointes : —

---

Lettre commissaire.pdf

136 Ko



Délégué de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine  
Jacques de Moncuit  
La Vairie  
35460 Saint-Marc-le-Blanc  
Téléphone : 02 99 95 05 99 / 06 86 22 31 63  
jemoncuit@orange.fr

Le 02 octobre 2018

M. le Commissaire Enquêteur Jean-Charles BOUGERIE  
Mairie de PLEUGUENEUC  
35720 PLEUGUENEUC

Objet : Demande d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Meillac et Pleugueneuc par la société Quadran Energies Libres

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Délégué de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine de l'association des Vieilles Maisons Françaises (VMF), je m'adresse à vous concernant le projet d'installation d'un parc éolien sur les communes de Meillac et Pleugueneuc.

Avec plus de 17 000 adhérents, l'association des Vieilles Maisons Françaises (VMF), reconnue d'utilité publique, œuvre depuis 60 ans pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti et paysager, accomplissant une mission d'intérêt général. C'est la raison de mon intervention en tant que délégué régional et départemental.

En préambule, je veux préciser que nous ne sommes pas contre l'implantation des éoliennes, mais pas n'importe où et surtout pas à proximité immédiate d'édifices ou dans des paysages remarquables.

Et c'est bien le cas ici, puisqu'il est prévu d'implanter deux éoliennes non loin du château de la Bourbansais. Est-il besoin de rappeler l'intérêt de cette demeure et de son parc classés Monuments historiques ? Si le projet est mené à son terme, la partie haute des éoliennes sera visible à partir des perspectives monumentales du parc.

Il serait paradoxal d'accepter cette co visibilité, nuisible à ce bel ensemble, alors que la restauration du château est soumise aux exigences des architectes des Bâtiments de France pour donner à cet édifice son authenticité et son lustre. Ces travaux ont un coût important financé par le propriétaire mais surtout par diverses collectivités, donc par de l'argent public.

Le château de la Bourbansais compte parmi les sites touristiques majeurs du département et draine de nombreux visiteurs. Il serait dommageable de leur présenter ce site remarquable entaché par ces

éoliennes. Par ailleurs, l'entretien et l'animation des bâtiments, des jardins, du parc et du zoo génèrent des emplois participant ainsi à la vie économique locale.

Pour toutes ces raisons, les VMF sont opposés à l'implantation des aérogénérateurs à proximité de la Bourbansais. Aussi, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre en compte les arguments développés ci-dessus pour émettre vos conclusions.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

